

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 14 mars 2022**

**Délibération n° 2022-1013**

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Décines-Charpieu

Objet : Actions passerelles pour une première scolarisation réussie - Approbation de la convention entre la Métropole de Lyon, la Ville de Décines-Charpieu et l'Éducation nationale

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Santé et PMI

**Rapporteur** : Madame Lucie Vacher

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 février 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 16 mars 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Ebery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieu, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Chambon (pouvoir à M. Doganel), Mme Arthaud (pouvoir à Mme Charnay), M. Maire (pouvoir à Mme Guerin).

**Conseil du 14 mars 2022****Délibération n° 2022-1013**

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Décines-Charpieu

Objet : Actions passerelles pour une première scolarisation réussie - Approbation de la convention entre la Métropole de Lyon, la Ville de Décines-Charpieu et l'Éducation nationale

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Santé et PMI

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 février 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Les premiers pas à l'école maternelle se font dans un environnement collectif et peuvent être marqués par une rupture, parfois forte, pour certains enfants qui n'ont pas été préparés, ou insuffisamment, à une expérience de vie en groupe. Les différents acteurs éducatifs constatent ces difficultés liées à la première séparation avec le milieu familial, pour certains jeunes enfants, au moment de l'entrée à l'école.

Afin de faciliter l'adaptation des enfants à l'école maternelle, des expériences ont été développées sous forme de classes passerelles destinées aux enfants âgés de 2 ans. Il s'agit d'un intermédiaire entre les lieux d'accueil du jeune enfant et l'école maternelle qui constitue un moyen d'accompagner les enfants et leurs parents dans ce changement.

Ces classes ont pour vocation de créer les conditions d'une première socialisation, de favoriser une séparation progressive avec la famille, de soutenir les parents dans l'exercice de la fonction parentale en recherchant leur participation active, de faciliter la scolarisation des enfants et leur entrée à l'école (circulaire du 18 décembre 2012 et loi pour une école de la confiance du 28 juillet 2019). Elles favorisent le développement des compétences de l'enfant, notamment langagières, proposent un accompagnement personnalisé vers les premiers apprentissages en respectant son développement. Elles permettent aux parents de tisser des liens avec l'école pour pouvoir accompagner leur enfant tout au long de sa scolarité. Cet environnement adapté contribue à améliorer l'intégration de chaque enfant à l'école et de lutter contre l'échec scolaire.

Ces classes résultent d'un partenariat entre l'Éducation nationale, la commune où se situe l'école, le plus souvent en quartier politique de la ville, et, parfois, la CAF, le département ou la Métropole en charge de la Protection maternelle et infantile (PMI). Elles permettent la prise en charge des enfants au sein d'une même classe par différents acteurs dans une complémentarité des compétences au bénéfice des enfants comme les professeurs des écoles, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) mais aussi des professionnels de la petite enfance comme les éducateurs de jeunes enfants ou encore les auxiliaires de puériculture. Les enfants peuvent ainsi évoluer à leur rythme dans un cadre adapté à leur âge et à leurs besoins et se socialiser progressivement.

La Ville de Décines-Charpieu sollicite un partenariat avec la Métropole et l'Éducation nationale pour renouveler la classe passerelle mise en place dans le quartier du Prainet.

## II - Objectif

La convention tripartite entre l'Éducation nationale, la Ville de Décines-Charpieu et la Métropole vise à concilier une continuité de l'action éducative pour les enfants qui fréquentent la halte-garderie ou le relais d'assistantes maternelles, l'accueil des enfants gardés au sein de la famille ainsi qu'un accompagnement à la parentalité pour l'ensemble des parents afin de les aider à concevoir un projet de scolarité pour leur enfant.

Elle se décline en différents objectifs et actions qui se dérouleront sur la durée de l'année scolaire :

- préparer la première scolarisation des enfants afin que la première rentrée scolaire se vive dans le calme, la confiance pour tous, enfants, familles et professionnels,
- coopérer avec les familles au sein de l'école et promouvoir une coéducation,
- préparer des démarches éducatives et pédagogiques permettant aux enfants et à leurs parents d'investir l'école dans toutes ses dimensions (socialisation, éducation, apprentissages), de favoriser un discours constructif autour de la scolarisation, et de promouvoir la halte-garderie et le relai d'assistantes maternelles comme premier lieu d'expérience de séparation et de socialisation,
- découvrir l'école et son fonctionnement,
- connaître et reconnaître les structures, les personnels dans leur rôle et leur spécificité,
- valoriser et soutenir la fonction parentale tout en redéfinissant, auprès des parents, le cadre et le rôle éducatif de l'école,
- prendre en charge l'enfant dans sa globalité.

Pour la Métropole, ce dispositif implique l'intervention d'un auxiliaire de puériculture de la PMI, notamment au moment de la rentrée scolaire. Ce professionnel de PMI viendra renforcer l'équipe éducative afin d'accompagner les enfants et leurs parents lors des premiers jours de l'enfant à l'école maternelle. L'équipe éducative est composée de l'enseignant de la classe, l'ATSEM de la classe, un enseignant spécialisé, des éducateurs de la halte-garderie/assistantes maternelles pour les enfants accueillis par ces structures, une auxiliaire de puériculture de PMI et les parents.

Lors de la rentrée scolaire, les enfants seront accueillis en petit groupe de 4 ou 5 à l'école par les enseignants, l'ATSEM et le professionnel PMI. Cette rentrée se fera de manière échelonnée sur la première quinzaine de septembre.

À la suite de la rentrée scolaire échelonnée, se met en place l'atelier comptines sans frontières auquel participent le personnel enseignant, l'auxiliaire de puériculture et le musicien intervenant. Sur cet atelier, les parents peuvent être présents. Chaque professionnel peut intervenir pour soutenir, encourager ou au contraire faire un rappel à la règle auprès des enfants et/ou des parents.

Ces 2 actions se font par petit groupe d'enfants et leurs parents. Elles ont pour but d'accompagner les enfants et leurs parents dans leur séparation.

Il est proposé au Conseil d'approuver la convention, jointe au dossier. Celle-ci est sans incidence financière pour la Métropole. Elle est conclue pour l'année scolaire 2021-2022 et est renouvelable tacitement chaque année ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** la convention entre la Métropole, la Ville de Décines-Charpieu et l'Éducation nationale relative aux actions passerelles pour une première scolarisation réussie.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220314-277215-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 mars 2022 Date de réception préfecture : 16 mars 2022
---